

Déclaration du Sgen-Cfdt CDEN du 24 novembre 2016



Après une rentrée marquée par les mesures de sécurité à mettre en place dans les écoles, le Sgen-Cfdt tient à alerter les membres du CDEN de la situation difficile des directeurs d'école qui sont submergés par les tâches administratives et parfois gagnés par l'exaspération.

La simplification administrative promise n'a pas eu lieu, c'est au contraire un alourdissement qui se fait sentir : organisation d'exercices de sécurité, mise en place du nouveau livret scolaire numérique, de l'école inclusive, des nouveaux programmes... Rappelons qu'à la différence du collège qui dispose de secrétaires, d'un intendant et de CPE, le directeur doit se débrouiller seul avec une décharge bien insuffisante : 80,6 % des directeurs de la Manche ne disposent que d'une seule journée de décharge par semaine, voire, pour 14,3% d'entre eux d'aucune décharge ou d'un jour par mois. Rappelons aussi que les contrats aidés, aide administrative précieuse, arrivent à terme et ne sont pas renouvelés. Les directeurs sont en train de devenir, par excès d'engagement, les victimes silencieuses d'épuisement professionnel.

Le Sgen-Cfdt tient également à rappeler la situation particulière des directeurs de RPI dispersés. Pour ceux-là, la gestion administrative est multipliée par le nombre de sites et toute organisation s'avère plus compliquée qu'ailleurs. Quelques exemples : la réforme des rythmes et le casse-tête des emplois du temps, la répartition des élèves sur les différents sites, l'organisation des élections, et aujourd'hui la modification de la gestion des élèves sur base élèves qui engendre des heures de travail supplémentaires. Notons également que les déplacements du directeur sur les différents sites se font à leurs frais.

Si le Sgen-Cfdt était à l'origine favorable à la création des RPI, il est clair pour nous que ces structures sont actuellement désuètes et ne correspondent pas à l'idée que nous nous faisons de l'école du 21^{ème} siècle. Au vu de la baisse démographique dans notre département et de la fuite d'effectifs vers le privé, nous nous devons de mener une réflexion cohérente et partagée sur notre réseau scolaire, et cette réflexion a déjà d'ailleurs commencé dans quelques agglomérations. Si les élus persistent à vouloir conserver de telles structures, il serait souhaitable qu'ils participent financièrement à son administration (secrétaire, frais de déplacement entre chaque site...). Il est sinon plus cohérent pour nous de concentrer les écoles d'un RPI sur un seul site, dans des locaux fonctionnels et faciles d'accès pour les familles. Les exemples réussis à St Jean des Baisants et Gratot sont pour nous convaincants.

Outre la surcharge administrative des directeurs, le Sgen-Cfdt tient à évoquer la situation délicate de certaines équipes enseignantes dans la nouvelle école inclusive. De plus en plus d'élèves en situation de handicap sont actuellement accueillis dans les classes dites "ordinaires", souvent faute de place dans les structures adaptées (IME, ITEP, ULIS...). Ce problème urgent est régulièrement évoqué en CDEN mais reste toujours sans réponse. Cette prise en charge est souvent difficile et mal vécue (manque de moyens, manque de formation des collègues sur les troubles des élèves accueillis), elle laisse les équipes démunies et les élèves concernés en souffrance.

Le Sgen-Cfdt tient également à alerter la Direction Académique de l'explosion des signalements de situations de classe ingérable dans le Registre Santé et Sécurité au Travail (RSST). Depuis 3 mois, il y a eu 47 dépôts pour seulement 92 au cours de l'année passée (dont 34 concernait un seul établissement). Bien sûr, le RSST ne concerne pas que les élèves violents ou en situation de handicap, et il est de plus en plus connu et utilisé par les collègues. Mais cette question commence à devenir centrale dans les écoles. La seule réponse de l'administration pour résoudre ces situations d'élèves violents ou en attente d'orientation est le déplacement de l'élève dans une autre école. Nous attendons plus. La réussite de l'école inclusive nécessite à la fois la formation de l'ensemble des personnels à la prise en charge du handicap et des moyens supplémentaires pour pouvoir offrir un accueil bienveillant à ces élèves. Nous espérons, monsieur le Directeur Académique que vous saurez prendre la pleine mesure du problème et apporter aux équipes l'aide nécessaire à la réussite de ces élèves à besoins particuliers.